

Publiée le 02/12/2013 par le Républicain Lorrain

# Experts et assurances : « On ne mord pas la main qui vous nourrit »

*Une association alsacienne a donné un grand coup de pied dans la fourmilière des experts, trop proches des assurances, parfois incompetents, souvent dans la confusion des genres.*



Jean Ruch (à gauche), et sa femme victime d'un grave accident de la route, préside la déclinaison alsacienne de l'Association française des traumatisés crâniens (AFTC). Photo Gilles COULON

Jean Ruch a pris sa plume en janvier 2011 et créé un véritable tollé dans le ressort de la cour d'appel de Colmar, en écrivant aux 157 experts judiciaires de son ressort. En recommandé avec accusé de réception. Le but ? « Moraliser les pratiques dans le domaine de l'indemnisation après un accident et exiger qu'ils appliquent le Code de la santé publique », explique le président de la section alsacienne de l'Association française des traumatisés crâniens (AFTC), dont l'épouse fut victime de la route dix-sept ans plus tôt.

Conflits d'intérêts chez des experts judiciaires également rémunérés par des assureurs, comportements « indécents » des mêmes spécialistes en examen, manque d'information des victimes sur leurs droits voire incompétence : Jean Ruch tape dur et dit tout haut ce qu'une partie du monde judiciaire pense tout bas. « Combien de familles nous ont expliqué que le médecin-conseil qui les convoquait pour un simple examen médical amiable pour l'assurance exhibait sur son papier à en-tête sa qualité d'expert auprès de la cour d'appel ? Combien sont ressortis écrasés de cet entretien ? Non, trop, c'est trop ! Je rappelle que le but de l'assureur est bien de réduire au maximum la prise en charge. Bien souvent, l'expert, c'est saint Louis qui rend la justice sous son chêne », tempête Jean Ruch, insulté à l'époque pour son initiative mais également soutenu par certains experts.

**Scandales sanitaires**

Il se souviendra longtemps du cas de ce jeune homme dont la transaction avec l'assurance avait abouti à 8 000€ de réparations alors que l'action en justice qui suivra lui accordera... 1,2 M€! « On ne mord pas la main qui vous nourrit. Pire, dans ce monde fermé, cadenassé, c'est la victime qui doit prouver sa qualité de victime. Un comble ! Il ne faut pas oublier un élément central : cet argent qui manque au bout du compte, ce sont les aidants qui le paient cash. »

Depuis 2011, la situation s'est-elle améliorée ? « Bien sûr que non. Les bons experts sont restés bons, les mauvais le sont restés aussi », regrette le président de l'AFTC qui se désespère au fur et à mesure que se déclenchent les « scandales sanitaires ». « Du Mediator aux accidents médicaux, tout démontre qu'il faut réformer globalement le système.

Mais personne, parmi les puissants, n'y a réellement intérêt », soupire Jean Ruch.

**A. M.**

**Sur le site :** [http://www.republicain-lorrain.fr/actualite/2013/12/02/experts-et-assurances-on-ne-mord-pas-la-main-qui-vous-nourrit?fb\\_action\\_ids=616329955070766&fb\\_action\\_types=og.likes&fb\\_source=hovercard](http://www.republicain-lorrain.fr/actualite/2013/12/02/experts-et-assurances-on-ne-mord-pas-la-main-qui-vous-nourrit?fb_action_ids=616329955070766&fb_action_types=og.likes&fb_source=hovercard)